

# La réforme des universités : le temps des défis

→ PROPOS DE JEAN-PHILIPPE LACHENAUD

Jean-Philippe Lachenaud a été un des fondateurs de l'université de Cergy-Pontoise et rapporteur au Sénat, pendant neuf ans, du budget de l'Enseignement supérieur. Alors qu'il était sénateur du Val-d'Oise, il a effectué, en 1998, à la demande du Sénat, une mission sur la situation des bibliothèques universitaires et a rendu son rapport en octobre 1998 sous le titre *Les bibliothèques universitaires : le temps des mutations*<sup>1</sup>. Il avait, à cette époque, accordé un entretien à la rédaction du *BBF*<sup>2</sup>. À l'heure des changements actuellement à l'œuvre dans les universités, Jean-Philippe Lachenaud a, une nouvelle fois, accepté de répondre aux questions de la rédaction sur l'avenir des BU.

1. [www.senat.fr/rap/r98-059/r98-059.html](http://www.senat.fr/rap/r98-059/r98-059.html) (consulté le 8 octobre 2009).

2. Voir : « Les bibliothèques universitaires à la croisée des chemins », entretien avec Jean-Philippe Lachenaud, *BBF*, 1999, n° 6, p. 50-53.

**BBF – Onze ans après votre rapport, les constats qui y figuraient vous paraissent-ils toujours d'actualité : intégration de la bibliothèque dans la politique pédagogique, moyens en locaux, en documents, en personnels, etc. ? Diriez-vous que la situation s'est améliorée ? Détériorée ?**

Jean Philippe Lachenaud – Le rapport établi par le Sénat en 1998 était intitulé *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. Les mutations se sont accélérées. Le rapport n'a pas eu l'écho que je souhaitais, même si la situation s'est réellement améliorée. Pour l'essentiel, me semble-t-il, les constats et les orientations formulées restent au cœur des débats d'actualité. Je l'observe en lisant les comptes rendus des congrès ou rencontres Abes, Liber, ABDU, BnF... La note finale serait : « Restez vigilants, pouvez mieux faire ! »

**Les services communs de la documentation ne bénéficieront plus, dans le cadre des compétences élargies accordées aux universités, de crédits « fléchés », mais d'une dotation accordée par l'université. Croyez-vous qu'il y a,**

**dans cette mesure, un risque de paupérisation de la documentation universitaire, sacrifiée au profit d'autres activités, par exemple la recherche ?**

Dans le rapport spécifique établi en 1998 et, chaque année, dans le rapport sur le budget des universités, nous avons écrit que la réforme des universités, sans cesse repoussée et rejetée, devait aller vers plus d'autonomie et plus de décentralisation au service de l'exigence de qualité. Nous avons souligné les risques de cette évolution pour le développement de la documentation universitaire. Ces risques sont réels. Le congrès Liber, en juillet 2009, souligne la liaison, indispensable, mondialisée, numérisée entre recherche et information scientifique et technique. Il convient cependant de maintenir une évaluation spécifique et d'accepter l'idée d'une diversification possible des sources de financement (comme cela se pratique à l'étranger) et, si nécessaire, de réhabiliter des modes nouveaux de fléchage et de contractualisation.

**Les personnels des services communs de la documentation, dans le cadre**

**des compétences élargies accordées aux universités, seront intégrés à la « masse » des ressources humaines de l'université. Croyez-vous qu'il y a là un risque de diminution des effectifs, un risque de déperdition de la technicité des personnels des bibliothèques ?**

Non... à condition, une fois encore, de rester vigilants. L'exigence d'avenir est à des qualifications initiales supérieures, à des formations continues revalorisées. Je rejoins donc les prises de position du président de l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires, Albert Poirot, à la veille du congrès de l'ABDU, à Reims, en septembre 2009.

**La disparition d'une administration centrale spécifiquement dédiée aux bibliothèques et à la documentation universitaire ne va-t-elle pas, à terme, engendrer l'abandon des programmes nationaux (Sudoc, Cadist, Couperin) qui sont l'une des forces du réseau universitaire ?**

Je reste favorable au développement des programmes nationaux, à leur évolution, à leur modernisation, dans un contexte d'évolution accélérée liée principalement aux techniques et à la « guerre mondiale de la numérisation ». Les modalités de mise en œuvre continueront à évoluer. Plus que des règles édictées au niveau national, les BU et SCD ont besoin d'exemplarité, d'ouverture à l'international et de coopération. J'observe que la modification des structures nationales (Abes, MISTRD) semble bien accueillie. Dans ce domaine, la RGPP devrait, à mon sens, entraîner un changement de mode d'action, plus d'efficacité, avec des moyens en personnel renforcés et encore plus qualifiés. Je rejoins les conclusions des journées annuelles de l'Abes tenues à Montpellier en mai 2009<sup>1</sup>.

**Pensez-vous que l'intégration ou l'association toujours non achevées de l'ensemble des composants documentaires des universités au sein du SCD puissent être menées à terme ?**

Dans notre rapport, rédigé en 1998, nous avons déjà soulevé cette problé-

matique de l'intégration, de l'association et du dynamisme spécifique lié à la diversité. J'observe la persistance de nombreuses résistances à l'unification du système. Je n'ai pas aujourd'hui une doctrine établie, uniforme. La numérisation et l'évolution des modes de consultation changent, me semble-t-il, les données de ce problème. J'ai ainsi lu avec intérêt le compte rendu des rencontres de la BnF avec ses pôles associés<sup>2</sup> (dont de nombreuses BU) sur les nouvelles formes de coopération. C'est aux équipes sur le terrain de coopérer pour plus d'efficacité.

**La démarche d'évaluation menée, notamment, par l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) auprès des universités doit-elle avoir une composante documentaire ? Si oui, quelle forme pourrait-elle prendre ?**

Oui il faut absolument évaluer de manière spécifique la composante documentaire. Il convient à mon sens d'établir avec tous les partenaires un « panel d'indicateurs » spécifiques et de compléter l'évaluation par des enquêtes auprès des usagers et une analyse des expériences internationales. Ouverture, modernité, diffusion des résultats au-delà du milieu des professionnels semblent indispensables.

**Si la réforme LMD (licence, master, doctorat) préconisait fortement l'introduction de cursus de formation à la recherche documentaire au sein des enseignements, notamment au niveau de la licence, les dispositifs en ce sens ne sont pas toujours pleinement intégrés par les universités. Comment faire pour les renforcer ?**

La formation à la recherche documentaire est un enjeu majeur, à tous les niveaux de formation universitaire, et pour la recherche. Nous l'avons affirmé en 1998. Si on devait, à l'évaluation, constater de faibles progrès dans ce domaine, il ne faudrait pas exclure de mettre en place un nouveau dispositif à la fois réglementaire et incitatif, dont la responsabilité relèverait des

universités autonomes, notamment de celles qui bénéficient d'un soutien exceptionnel de l'État dans le cadre du plan Campus.

**« Ouvrir mieux plutôt qu'ouvrir plus » est un des slogans opposés aux demandes par le Ministère d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires. Qu'en pensez-vous ?**

Le problème de l'extension des horaires d'ouverture des BU est récurrent depuis une quinzaine d'années. L'adaptation des locaux et des horaires en fonction des besoins des usagers et de leurs pratiques se pose aussi pour les bibliothèques municipales. Les conditions d'accès à internet changent tout. 40 % des étudiants sont salariés. Le slogan serait plutôt « ouvrir plus, ouvrir mieux, ouvrir différent ». Les relations entre lecteurs, étudiants, chercheurs, documentalistes évoluent profondément... et cela va s'accélérer. Sous le titre « Catalyseurs du changement », *Libres Hebdo* a rendu compte des rencontres Liber à Toulouse en juillet 2009. Pour cela, il faut former les responsables, renouveler les équipes, accroître les effectifs de médiation. Il faut aussi être réaliste et pragmatique. L'université de Royal Holloway<sup>3</sup> à Londres, avec ses espaces loisirs, multimédias, et ouverte tous les jours de 8 h 30 à 23 h, n'est pas le modèle !

**D'une manière plus générale, que vous inspirent la mise en œuvre progressive de la loi dite LRU et les mouvements d'opposition qu'elle a suscités ?**

Après de trop longues années d'incapacité à réformer l'université, j'ai approuvé l'adoption par le parlement de la loi dite LRU. Une cinquantaine d'universités accéderont au 1<sup>er</sup> janvier 2010 à l'autonomie. Toute réforme ambitieuse, pour réussir, exige continuité, négociations, pragmatisme... Pour mettre au niveau européen et international l'université française, la recherche, et le système d'information scientifique et technique, la Nation devra consentir un effort financier exceptionnel et diversifié dans ses sources tout au long de la décennie qui vient. ●

Septembre 2009

1. Voir : Sandrine Malotau, « Coopérer, mutualiser, innover : journées Abes 2009 », *BBF*, 2009, n° 5, p. 72-73.

2. Voir, dans ce numéro, le compte rendu de Laurent Delabouglise, « La coopération numérique : 12<sup>es</sup> Journées des pôles associés et de la coopération », p. 90-91.

3. [www.rhul.ac.uk](http://www.rhul.ac.uk)